

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **109 (1983)**

Heft 13

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Congrès

Economies d'énergie et assainissement

Paris, 26-28 septembre 1983

C'est le thème de la conférence spécialisée organisée par l'Association internationale de la recherche sur la pollution des eaux et l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux de France. Les langues du congrès seront le français, l'anglais et l'allemand, avec interprétation simultanée. Le programme comprend, outre les exposés, des visites et excursions, ainsi qu'un programme récréatif. Programme, renseignements et inscriptions (avant le 1^{er} août 1983): AGHTM-CFRP, 9, rue de Phalsbourg, 75854 Paris, Cedex 17.

Umweltprobleme in den Schulbauten

Prague, septembre 1983

C'est le thème du 3^e séminaire international sur les problèmes de l'environnement dans les constructions scolaires. Langues du congrès: tchécoslovaque, russe, allemand, avec interprétation simultanée. Des exposés pourront également être tenus, le cas échéant, en anglais et français. Renseignements: M. Jean Kyburz, architecte SIA, Epinettes 1, 1007 Lausanne.

EPFL

Cours post-grade sur l'énergie

1983-1984

Ce cours patronné par le Département fédéral des transports et de l'énergie aura lieu du 20 octobre 1983 au 29 novembre 1984, le jeudi toute la journée, à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, à Ecublens. Finance d'inscription: Fr. 670.— + 350.— de frais divers. Programme et renseignements: Institut d'économie et aménagements énergétiques, prof. Sarlos, Ecublens, 1015 Lausanne. Organisation et inscriptions: EPFL-IENER, M^{me} Desponds, Ecublens, 1015 Lausanne (tél. 021/47 24 84, le matin).

Vie de la SIA

Communications SVIA

Vie du Comité

Dans sa séance du 8 juin 1983, le Comité SVIA s'est notamment préoccupé des problèmes suivants:

— Liste Energie: en octobre 1982, une première liste de bureaux d'ingénieurs spécialisés dans les problèmes d'énergie a été élaborée et diffusée à nos membres. Le

Comité SVIA souhaite que cette liste soit régulièrement mise à jour par le Groupe des ingénieurs. La prochaine édition en est prévue au début 1984. De cette manière, les architectes confrontés avec la récente obligation de remplir le formulaire 1081 lors de toute mise à l'enquête publique sauront où trouver l'assistance technique nécessaire...

- Accueil de réfugiés: nous sommes souvent confrontés à ce délicat problème lors de la recherche de personnel. A la suggestion de M. Jacques Dumas, architecte, un petit groupe de travail réunissant la SVIA et l'UPIAV va tenter de mettre en place une structure d'accueil faisant appel à l'esprit de solidarité de chacun.
- Experts pour les tribunaux: à l'occasion de la remise à jour du répertoire d'experts, la SVIA organise cet automne un séminaire sur l'expertise judiciaire. Les membres ont reçu un questionnaire détaillé à ce sujet.

Candidatures

M. Marcel-Herbert Chappuis, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1976. (Parrains: MM. J.-C. Badoix et H. Monod.)

M. Pierre Péju, architecte, diplômé EPFL en 1975. (Parrains: MM. J.-P. Jauffre et F. Sillig.)

M. Philippe Petitpierre, ingénieur rural, diplômé EPFL en 1975. (Parrains: MM. Ch. Dutoit et A. Roussy.)

M. Andreas Schmid, architecte, diplômé EPFL en 1973. (Parrains: MM. N. Kohler et R. Ernst.)

M. Rüdiger Tewes, ingénieur civil, diplômé Technische Universität de Berlin-Charlottenburg en 1969. (Parrains: MM. M. Miehlbradt et R. Favre.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée par avis écrit au Comité SVIA, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA.

Bibliographie

Systèmes asservis linéaires d'ordre fractionnaire — Théorie et pratique

par A. Oustaloup. — Un vol. 16 × 24 cm, 296 pages, Editions Masson, Paris 1983. Prix broché: 150 ffr.

Aussi bien dans la théorie que dans la pratique, tout automatisé est habituellement confronté aux problèmes de stabilité et notamment à la recherche des conditions optimales de fonctionnement qui assurent le meilleur compromis au dilemme stabilité-précision. L'objet de ce livre est de présenter de nouveaux systèmes quant

à la forme inhabituelle de leur transmittance: les systèmes asservis linéaires d'ordre fractionnaire, dont les propriétés sont en général différentes de celles des systèmes traditionnels d'ordre entier considérés jusqu'alors. La fractionnarisation de l'ordre conduit en effet à une phase à caractère logarithmique (ordres inférieurs à 1), met en défaut le classique dilemme degré de stabilité-précision statique (ordres compris entre 1 et 2) et répond aux conditions de linéarisation de la conversion tension-fréquence (ordres supérieurs à 2). Après une présentation exhaustive de structures à impédance et à transmittance d'ordre fractionnaire, tant à paramètres localisés que répartis, les premières parties de l'ouvrage sont consacrées à l'étude des performances de systèmes asservis d'ordre fractionnaire à stabilité inconditionnelle et conditionnelle. La dernière partie et les annexes traitent de leurs applications dans les domaines les plus divers: thermique, radiodiffusion, robotique, laser, etc.; des perspectives de recherche sur la commande adaptative et d'ordre fractionnaire sont également dégagées.

Lettre ouverte

Palmyre: l'architecte et l'Empereur d'Assyrie

Monsieur le Rédacteur,

En tant que lauréats, permettez-nous de vous remercier, ainsi que votre collaborateur M. Neyroud, de relancer le débat à propos de l'aménagement de la parcelle de l'ancien Palais des Expositions à Genève.

Article important, car il nous permet de connaître, à défaut du processus de décision, le point de vue du conseiller d'Etat chargé des Travaux publics.

La fable du Calife et des dix architectes nous évoque des interrogations plus contemporaines sur la notion de culture d'une part, et celle de transparence des processus de décisions d'autre part. Qu'en est-il aujourd'hui des philosophes et autres conseillers du Prince? A cause de l'obscurité ayant guidé tel ou tel choix, il est des projets non réalisés dont on parle plus que des projets réalisés: souvenons-nous du concours de 1927 pour la Société des Nations à Genève. Toute forme véhiculant une idéologie, l'Architecture survit aux politiques et reste même son seul témoignage...

L'attitude de Monsieur le Conseiller d'Etat C. Grobet, face aux concours d'architecture, est surprenante pour un homme soucieux de la bonne gestion des affaires publiques. En effet, il souhaite organiser davantage de concours mais, paradoxalement, il estime ne pas, ou peu, devoir tenir compte des avis du jury, qui comporte des représentants du maître de l'ouvrage (en l'occurrence des représentants du Département des travaux publics,

de la classe politique et du monde culturel). Cela dénote une méconnaissance ou une mauvaise information relative à l'investissement considérable que représente pour la collectivité la mise sur pied d'un tel concours: entre l'élaboration du programme, les honoraires du jury, les prix attribués, et surtout (même si c'est à leurs risques et périls) l'investissement en travail des concurrents (61 projets rendus), le coût de cette opération peut être évalué à 2 millions de francs environ. A cet égard, le moins que nous pouvons souhaiter est la clarté de la procédure de décision en aval d'un concours; ou alors envisager une méthode qui permette que toute cette énergie dépensée «en pure perte» soit mieux utilisée par la collectivité.

Que signifie également «des projets à la fois réalistes et réalisables»? Quels sont les moyens dont dispose l'homme politique pour trancher et pourquoi ne sont-ils pas explicités pour le bien de tous. En l'état, seul le conte philosophique de Gonseth relatif aux principes d'indifférence, de vérité et d'idonéité suggère une réponse.

Quant à la notion de référendum, il faut préciser qu'un plan directeur, s'il est présenté à la population, n'est pas soumis à l'enquête publique, et donc aucune procédure d'opposition n'est possible. Et si des crédits correspondant à des besoins réels sont soumis au verdict des urnes, il n'est en revanche jamais discuté des formes (architecturales et urbaines) proposées. Dédale, dans son propos¹, s'interroge non pas tant sur les choix de l'homme politique, mais sur les cohérence et transparence de ses choix.

En outre, l'architecte Jean-Marc Lamunière a parlé de lobby politico-corporatiste²; seul M. Grobet, si ses propos n'ont pas été résumés et déformés, parle de «politique de petits copains».

Pour information, le plan directeur a été attribué aux architectes ayant obtenu le 3^e et le 5^e prix (curieusement la proposition de ce dernier ne comportait aucun logement)³ et le projet de l'ilot aux 2^e et 4^e prix⁴.

En espérant que ces lignes et ce dessin retiendront votre attention et que vous les estimerez utiles à la controverse, nous vous prions de croire, Monsieur le Rédacteur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

B. Gachet; P. Mestelan

On trouvera en page suivante le dessin mentionné par MM. Gachet et Mestelan, montrant leur conception de cet aménagement.

¹ IAS n° 14 du 8 juillet 1982, p. 201.

² IAS n° 18 du 2 septembre 1982, p. B 98.

³ Plaque Interpassar, Aménagement de l'ancien Palais des Expositions à Genève. Concours d'idées 1982, p. 34.

⁴ Réunion-débat du 13 avril 1982 organisée par la section genevoise de la SIA sur le thème «L'aménagement d'un îlot urbain».